

Compte rendu du Conseil Municipal  
du 12 février 2021  
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beaufiles	P	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczynski	P	Claude Trincat	P	Eric Vallier	P
Sylvain Vallon	E			Martine Corréard	I

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Public : pas de public (Covid)

Début de la réunion : 20h30

Fin de la réunion : minuit

Sylvain Vallon donne pouvoir à Jean-Noël Bouvier

En introduction, vu l'urgence, une délibération concernant le TE38, par le Maire, a été ajoutée à cette séance.

Ordre du jour :

Délibération

- 1 – Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 2 – Demande de subventions panneaux tourisme auprès de la Région
- 3 – Tarifs salle polyvalente
- 4 – Dossier éclairage - Evolution

Divers

- A – Désherbeur thermique – Pilonneuse et plaque vibrante
- B – Réunions de préparation du budget prévisionnel (dates)
- C – Territoire Zéro Chômeur / Projet PEPS
- D - Elaboration d'un calendrier de séances pour parler de : la Transition Energétique, la Loi d'Orientation sur les Mobilités et la charte PNRV
- E – Etude de la mise en place d'une webcam
- F – Etude de l'achat d'un projecteur vidéo pour les visioconférences et la présentation des dossiers
- G – Achat d'illumination
- H – Demande d'échange de parcelles
- I – Assainissement mise en conformité du lagunage existant
- J – Bulletin municipal
- K – Divers (Photo – Panneaux solaires – Orange – MC2)

Délibérations

1 – Renouvellement de la ligne de trésorerie

M. le Maire rappelle la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie de la Caisse d'Épargne pour le financement des différents travaux d'urgence qui seront à réaliser sur la commune.  
Le montant de cette ligne de trésorerie est de 100 000 €.

Cela permet à la commune de régler les dépenses nécessaires sachant qu'il faut nécessairement dépenser avant de recevoir les subventions.

Il n'y a donc que les frais et les intérêts qui restent à notre charge et qui rentrent en comptabilité.

Adoptée à l'unanimité.

## 2 – Demande de subventions panneaux tourisme auprès de la Région

Depuis 2017 la signalétique publicitaire sur le territoire de la commune a été retirée selon le code de l'environnement.

Le projet d'implanter de nouveaux panneaux (tels que celui indiquant Mens comme capital historique sur la RD 1075) continue.

Nous avons déjà 40% de subvention du département et 1 200 € de la Communauté de Communes du Trièves.

Le devis s'élève à 15 030 € HT.

Cela concerne 3 panneaux-plans communaux et des panneaux signalétiques au bord de la RD 1075 et de la D7.

Une demande complémentaire est donc à faire auprès de la Région.

Ce projet devant être fait en 2021 pour profiter des subventions déjà « acquises ».

Adoptée à l'unanimité.

## 3 – Tarifs salle polyvalente

M. le Maire propose au conseil municipal de procéder au vote des tarifs applicables en 2021, pour la location de la salle polyvalente.

Il est présenté un tableau des dépenses et recettes pour les deux dernières années (2019 et 2020), sachant que la gestion de la salle était faite par le gérant du gîte communal pour les années antérieures (nous n'avons pas les chiffres), et que pour 2020, avec la situation sanitaire, les chiffres ne reflètent pas le potentiel de cette salle.

Le remboursement du prêt est de 8 587,01 € annuel, plus les frais récurrents.

La commission Vie du Village s'est penchée également sur le sujet pour les associations et le chauffage.

En effet, le chauffage actuel est un gouffre financier (gaz) et non gérable. Il est donc à l'étude un projet de chaudière à granules, mieux pour l'environnement et quantifiable pour l'utilisation des sachets de granule.

De plus, nous devons faire un effort pour la location de la salle par les associations, l'usage de cette salle par les associations est un service aux publics, un coût trop élevé devient dissuasif. Un tarif accessible permet une rentrée d'argent pour les dépenses courantes (notamment le remboursement de l'emprunt de cette salle). Pourquoi ne pas mettre en place une sorte d'abonnement annuel (montant proposé 100 €) ou ponctuel 50€ par jour.

Nous avons également fait un tour rapide des tarifs des communes voisines pour la location de leur salle.

Il en ressort que pour toute location et pour tout loueur, il sera demandé :

- un chèque de caution de 500 € (qui ne sera encaissé qu'en cas de litige – dégât matériel, ménage\* non fait...)
- pour le chauffage une participation à hauteur de 100 € par jour de location

\* Ménage : un devis est en court de demande auprès d'une société pour évaluer le coût réel.

Caution : 500 €

<b>SALLE POLYVALENTE / TARIFS 2021 location de la salle</b>			
	<b>Habitants / Résidents de Chichilianne</b>	<b>Associations (domicile ou activité sur Chichilianne)</b>	<b>Autres</b>
La journée (soirée)	250 €	Une gratuité puis 70 €	350 €
Le week-end	350 €		600 €
La semaine	Sur devis		
<p>A ces tarifs, il sera demandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un chèque de caution de <b>500 €</b></li> <li>- en période hivernale (chauffage) : <b>100 €</b> par jour de location</li> <li>- signature d'un contrat de location</li> <li>- approbation du règlement intérieur</li> </ul> <p>Pour les associations, une demande de réservation pourra être faite dans un délai de 3 mois maximum avant la date.</p>			

Il est à noter aussi que pour les **hébergeurs** de la commune, s'ils ont nécessité de louer le gîte de la mairie :

- pour un évènement organisé par eux, ils seront considérés comme « habitants » de la commune (soit 250 €/j ou 350 €/we ou sur devis par semaine),
- pour un évènement organisé par leurs clients, ils seront considérés comme « autres » (soit 350 €/j ou 600 €/we ou sur devis par semaine).

(1) concernant le gîte, les locaux sont-ils conformes ? Voir le dernier contrôle du SDIS (contrôle fait tous les 5 ans). Donc pour le gîte de 17 places, la décision est repoussée

Délibération concernant les associations : 9 pour – 1 contre (François Sroczyński pour le maintien de 50€ pour les associations) - adoptée

Pour les autres tarifs : délibération adoptée par tous.

#### 4 – Dossier éclairage - Evolution

Il est présenté l'évolution du dossier concernant l'éclairage de la commune.

Dossier de demande de subvention au TE38, notre dossier n'est pas accepté pour deux raisons : la température de couleur devant être inférieure à 2700K en zone agglomérée et 2400K en zone non agglomérée et la demande d'étaler les travaux sur 5 ans n'est pas possible.

Dossier de demande de subvention à la Région, cette dernière nous informe que la demande de subvention ne doit pas excéder 80% (et non 84% comme demandé). Le dossier a été refait en conséquence.

Prenant en compte les 80% de subvention qui seront accordés, il a été convenu de diminuer l'étalement des travaux à deux années au lieu de cinq et de rectifier la demande de subvention au TE38.

Le tableau ci-après donne :

- Le coût de réalisation du projet sur deux ans. Concernant la TVA (20% = 8 094 €) serait également à charge de la commune. Or, pour les mandats précédents, il existait des fonds de compensation de la TVA, avec un reversement des services fiscaux jusqu'à hauteur de 14 %. A rechercher si nous pouvons prétendre à cette aide.
- Le gain escompté en économie d'énergie.
- Le coût évité du relamping que nous aurions dû réaliser correspondant au remplacement complet sur 4 ans des lampes qui arrivent en fin de vie.

BILAN PROJET ECLAIRAGE	nb de luminaires	pu	Coût des travaux HT	TVA	TTC	Subvention TE38	Subvention Région	Coût Fond propre final	Année 2021 50% avec TVA	Année 2022 50% avec TVA	Année 2023	Année 2024	Année 2025
<b>TOTAUX DU PROJET</b>	86	471 €	40 470 €	8 094 €	48 564 €	14 165 €	18 212 €	8 094 €	50%	50%	0%	0%	
Retour TVA				- 6 639 €							- 3 319 €	- 3 319 €	- €
<b>GAIN d'ECONOMIE d'ENERGIE</b>	Année 2019	Année 2020							2021	2022	2023	2024	2025
Baisse de la consommation en %									15%	35%	60%	70%	70%
<b>Estimation annuelle</b>	3 037 €	en attente				Sommes non dépensées			- 456 €	- 1 063 €	- 1 822 €	- 2 126 €	- 2 126 €
<b>RELAMPING</b>	Total												
Coût estimé en 4 ans	5 599 €					Sommes non dépensées			- 1 400 €	- 1 400 €	- 1 400 €	- 1 400 €	- €
Coût du projet pour la commune <b>hors</b> prise en compte du relamping									7 638 €	7 031 €	- 5 142 €	- 5 445 €	- 2 126 €
Coût du projet pour la commune <b>avec</b> prise en compte du relamping									6 239 €	5 631 €	- 6 541 €	- 6 845 €	- 2 126 €

En résumé :

- Devis des travaux est de 40 470,07 € HT
- La subvention du TE38 (35 %) serait de ~ 14 165 €
- La subvention de la Région (45 %) serait de ~ 18 212 €

Charge restant à la commune avec prise en compte, du gain d'économie d'énergie et du non dépensé sur le relamping :

- Première année ~ 6 239 € TTC
- Deuxième année ~ 5 631 € TTC
- A partir de la troisième année, le solde serait positif pour la commune, se stabilisant à environ ~ 2 000€

Délibération adoptée

#### Divers

#### A – Désherbeur thermique – Pilonneuse et plaque vibrante

##### Désherbeur thermique

Un devis pour un désherbeur thermique de 2 500 € HT (de septembre 2020) est présenté (TVA récupérable).

##### Pilonneuse et plaque vibrante

C'est un engin de compactage manuel constitué d'une lourde semelle et d'un moteur thermique, pour tasser les différentes couches lors de travaux sur voirie.

Outil qui vient en complément d'une plaque vibrante (actuellement en location ponctuelle) qui est un engin de compactage superficiel par vibration de faible amplitude d'une plaque rigide

A ce stade du dossier, une demande auprès de la commune voisine de Clelles a été faite pour un éventuel partage pour l'achat du désherbeur, sachant que cet outil de désherbage serait utilisé environ tous les 15 jours pour le cimetière et la commune.

A voir pour les deux autres engins.

Patrick Beaufiles s'occupe de prendre contact avec Clelles.

#### B – Réunions de préparation du budget prévisionnel (dates)

Date définitive de budget : 15 avril 2021

- 26 février 2021 : 1<sup>ère</sup> réunion de présentation des 3 budgets
- 15 mars 2021 : 2<sup>ème</sup> réunion de présentation du budget chiffrés
- Date non déterminée : 3<sup>ème</sup> réunion – vote du budget

C – Territoire Zéro Chômeur / Projet PEPS

Pour le prochain conseil municipal (mercredi 24 mars 2021), un intervenant fera une présentation à partir de 20 h (soit une demie heure avant le conseil municipal) pour présenter le projet aux élus.

Patrick Beaufiles s'occupe de prendre contact avec l'intervenant.

D - Elaboration d'un calendrier de séances pour parler de : la Transition Energétique, la Loi d'Orientation sur les Mobilités et la charte PNRV

Pour les nécessaires présentations sur les trois sujets :  
la Transition Energétique (bâtiments passoires, éclairage...),  
la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM),  
et la charte PNRV.

Toutes les communes du Trièves sont concernées, il est proposé par la commission de notre commune de faire un calendrier de séances spécifiques en partenariat avec les élus de Clelles et Saint Martin de Clelles afin :

- de simplifier les déplacements et réunions des animateurs/techniciens de la CCT,
- d'enrichir les échanges sur des sujets pas forcément évidents,
- d'ouvrir nos réflexions vers d'éventuelles synergies.

Concernant la CHARTE du PNRV nous pourrions faire de même avec d'autres communes du parc.

Après réflexion, et suite au contexte sanitaire actuel, il est préférable de programmer ces réunions en interne au Conseil Municipal de Chichilianne :

Il est donc à prévoir dans un proche avenir :

- Transition Energétique : d'ici 3 mois, voire à faire une réunion avec un technicien de la CdCT,
- LOM, le calendrier nécessite :
  - o 1 vote au 27 mars 2021 par la CdCT
  - o 1 vote avant fin juin 2021 des communesFaire une réunion avec un intervenant de la CdCT pour présentation
- Charte PNRV, d'ici l'automne, prévoir une réunion dédiée à ce sujet, avec intervenant extérieur.

Les dates restant à être fixées, il sera fait une proposition de planning aux élus.

François Sroczyński s'en occupe.

E – Etude de la mise en place d'une webcam

Une proposition de positionner une ou deux webcams sur la commune est à l'étude. Cela permettrait entre autres, de voir l'enneigement sur notre commune pour l'intervention d'un employé communal n'habitant pas sur la commune et afin d'intervenir au plus juste tôt le matin.

Claude Trincat s'en occupe.

F – Etude de l'achat d'un projecteur vidéo pour les visioconférences et la présentation des dossiers

Afin de pouvoir présenter au mieux les dossiers lors des réunions, et pour les conférences, il est proposé :

- De repeindre le mur de la salle communale pour projection,
- De faire l'achat d'une visionneuse pour projections.

Claude Trincat s'occupe de la visionneuse.

## G – Achat d'illumination

Depuis quelques années, la commune achète pour un budget de 1 000 €, des illuminations pour la décoration de Noël et en cette période afin de profiter des soldes.

Pour cette année, il est décidé de ne remplacer que la décoration qui est hors service sur le hameau de Donnière pour un budget d'environ 200 € d'achat.

## H – Demande d'échange de parcelles

Depuis 2016, le lit du ruisseau de Charbonnier, au droit des bassins de lagunage a fait l'objet de modifications ce qui pose, après les intempéries, des problèmes d'accès aux parcelles situées au pied de charbonnier.

Depuis cette date, afin de rétablir l'accès aux parcelles voisines, deux possibilités ont été envisagées : intervention de la commune pour maintenir l'accès ou faire des échanges des parcelles pénalisées.

A ce jour un seul et ancien dossier de demande a été formalisé et non soldé, il est de nouveau présenté au nouveau mandat.

Ce dossier concerne un échange de parcelles :

**Entre** : Mme Marie-Noëlle Vallon : Parcelle E43 au lieu-dit la Combe Gautière estimé à 1 041 € plus les frais de notaire environ 600 €, soit une valeur globale de 1 641€

**Et** : la commune pour les parcelles G268 estimé à 1 110 € sise au lieu-dit les Condamines et la parcelle E442 estimé à 667 € sise au lieu-dit le Cros des Gagnas, soit une valeur globale de 1 777€

Cette tentative d'échange ayant fait l'objet de nombreuses discussions et décisions controversées pendant le mandat précédent, il paraît nécessaire de mettre l'ensemble des élus au courant de toutes les facettes de ce dossier. Avant de prendre une décision et de donner une réponse, les éclaircissements suivants sont demandés :

- Connaissance in situ des parcelles concernées.
- Vérifier l'équilibre financier afin que personne ne soit lésé car dans cette proposition les frais notariés reviennent à la charge de la commune.
- Définir la politique de la Commune sur le sujet des échanges.
- Prise de connaissance des conclusions du médiateur ayant travaillé sur le sujet.

Le dossier est donc à approfondir.

Une proposition pourrait être de faire l'échange entre les parcelles E43 et la G268 uniquement, qui ont des valeurs estimées équivalentes.

Claude Trincat s'en occupe.

## I – Assainissement mise en conformité du lagunage existant

Le dossier est en cours, avec des demandes de devis.

## J – Bulletin municipal

Comme annoncé lors des précédentes réunions du Conseil Municipal, et après les vœux, il a été proposé de remettre le bulletin municipal « en route ».

Ce bulletin pourrait être composé de deux parties :

- Mairie
- Associations, artisans, entrepreneurs, agriculteurs, commerçants et animateurs de projets.

Il deviendrait Bulletin Communal, du fait que l'on fait participer la population (à définir).

Une lettre d'appel a été préparée en ce sens et sera transmise dans les prochains jours.

De plus, un groupe de 4 personnes (2 élus et 2 volontaires autre qu'élus) pourrait être constitué pour l'élaboration de ce bulletin.

## K – Divers Photo – Panneaux solaires – Orange

- Une photo ancienne de l'ancienne fontaine des Oches (Route du Mont Aiguille) avec les femmes de l'époque, lavant leur linge et discutant, est présentée aux élus.  
Ne pourrait-on pas l'afficher sur une fontaine ?  
Projet à l'étude.
- Panneaux solaires : Dans le cadre de l'étude de faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux. La commission travaux informe que M. F. POCQUET de l'AGEDEN (Association Gestion Durable de l'Energie en Isère) viendra le jeudi 4 mars à 9h30
- Orange : Sont à l'étude les actuels forfaits que la commune paye pour les lignes, sachant qu'il y a également une alarme branchée sur une ligne.
- Le Comité des Fêtes ayant réservé un spectacle à la MC2 dans le cadre des "Tournées en Isère". Ce spectacle devait avoir lieu le samedi 6 mars 2021 à la Salle polyvalente de Chichilianne.  
Le Comité des Fêtes demande à la commune s'il est possible de réserver la salle polyvalente.

Il est répondu que dans l'état actuel de la situation sanitaire, les salles de spectacles sont fermées par décisions des autorités. Un courrier sera fait dans ce sens.

## Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un Conseil Municipal le mercredi 24 mars 2021, à 20h30 dans la salle du Conseil Municipal, les mêmes consignes de distanciation seront prises.

Il est également prévu à cette date, mais à 20h00 une réunion de présentation pour le sujet « Zéro Chômeur – Projet PEPS » par un intervenant extérieur.

## Compte-rendu

Etabli par Marie-Pierre Joubert et Jacqueline Bonato  
Relecture par les élus présents à ce conseil.